

Déclaration de nouveau mode d'exercice

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Joignez obligatoirement une attestation d'employeur conforme au modèle en page suivante, ou la copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail.

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné-e

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit-e au Tableau sous le n° national

déclare être salarié-e, en qualité d'architecte, de l'entreprise d'architecture

.....

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel.....

depuis le (*jour/mois/année*)

J'atteste sur l'honneur :

- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé-e de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature :

Attestation d'employeur

Cette attestation doit être transmise au moment de la déclaration de nouveau mode d'exercice.

Elle peut être remplacée par tout justificatif (ex : copie du bulletin de salaire, du contrat de travail...) précisant la fonction de l'architecte salarié-e et sa date d'entrée dans l'entreprise.

Je soussigné-e

représentant en qualité de

l'entreprise d'architecture

dont l'adresse est

.....

certifie employer

depuis le (jour/mois/année)

en tant qu'architecte en titre, dans les conditions du chapitre V de la Convention collective des entreprises d'architecture.

Fait le

Signature et cachet de l'employeur (obligatoire) :